



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 51

Question écrite n° 17279

Texte de la question

M. Pierre Delmar appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le retard que risque d'engendrer pour la réalisation de l'autoroute A 51, entre Sisteron et Grenoble, le rapport d'expertise complémentaire qui vient d'être demandé. Une commission a été, en effet, nommée à la demande du ministre. Elle sera chargée d'étudier les difficultés techniques - notamment géologiques - inhérentes au tracé retenu pour la région du Champsaur. Huit experts, parmi lesquels deux Italiens, deux Suisses dont le président de la commission et quatre Français devront rendre leurs conclusions à l'automne. Cette autoroute a pour vocation essentielle, d'une part de soulager l'important trafic enregistré sur l'axe de la vallée du Rhône et, d'autre part, de pérenniser le processus de désenclavement engagé au profit des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes mais aussi de l'ensemble des régions limitrophes telles que le massif du Luberon, la région du Haut Var, le val de Durance-Bleone, la vallée de l'Ubaye, le Gapençais ou le Briançonnais. La jonction restant à réaliser est divisée en quatre tronçons : Grenoble-col du Fau dont la déclaration d'utilité publique a été arrêtée en décembre. Le début des travaux est prévu au printemps 1995 ; col du Fau-Pellafol dont l'avant-projet sommaire est bouclé et la DUP attendue fin 1994 ; Sisteron-La Saulce dont la DUP doit être annoncée le 31 juillet prochain au plus tard, pour un début des travaux à la fin de l'année ; La Saulce-La Batie-Neuve dont les travaux commenceront après obtention de la DUP. Les deux premiers tronçons ont été concédés à la société AREA et les deux suivants à ESCOTA. La décision de procéder à une expertise risque d'encore aggraver le retard déjà pris par les travaux en raison, entre autres, du non-respect par le précédent gouvernement du calendrier initialement défini. Cette situation est particulièrement préjudiciable à l'ensemble des activités économiques, industrielles et touristiques des zones traversées et l'expertise demandée risque encore d'aggraver une situation qui n'a que trop dure. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin de ne pas les pénaliser de nouveau.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme est tout à fait conscient de l'importance que revêt la réalisation de l'autoroute A 51 entre Grenoble et Sisteron. En effet, elle permettra de créer un itinéraire alternatif aux infrastructures routières et autoroutières existantes de la vallée du Rhône qui sont fréquemment en situation de saturation. Elle contribuera également à assurer le désenclavement du territoire du massif sud-alpin. Néanmoins, il convient de préciser qu'il est nécessaire de faire procéder à une expertise des études qui ont été menées sur la section médiane de l'autoroute A 51, entre le col du Fau et la Batie Neuve. Ces études approfondies, qui ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet sommaire sur le principe d'un tracé passant par l'Est de Gap, ont fait apparaître des difficultés majeures sur le plan géotechnique. Elles ont suscité des doutes sur la faisabilité et surtout sur la pérennité de certains ouvrages car le projet traverse des zones de glissement pouvant présenter des risques importants. Il importe notamment de rappeler que le glissement de terrain important survenu l'hiver dernier à La-Salle-en-Beaumont, commune située à quelques kilomètres seulement du tracé envisagé pour l'autoroute, a mis en évidence l'extrême difficulté de ce secteur. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place une mission composée d'experts internationaux indépendants, faisant autorité dans les domaines de la géologie, de la géotechnique et des ouvrages d'art. Cette commission devra apprécier, pour l'automne prochain, la gravité des problèmes soulevés pour la réalisation des ouvrages

sur la base du projet actuel, et les solutions qui peuvent y être apportées. Il faut enfin ajouter que le déroulement de cette expertise ne retarde pas l'avancement de la réalisation des sections situées aux deux extrémités du projet d'autoroute A 51. La section Grenoble - col du Fau (26 kilomètres) a fait l'objet d'un décret du 31 décembre 1993 déclarant d'utilité publique ses travaux. Quant à la section Sisteron - La Saulce (30 kilomètres), ses travaux ont été déclarés d'utilité publique par un décret du 20 juin 1994. Les montants nécessaires au lancement des travaux de ces sections figurent dans les programmes 1993 et 1994 arrêtés par le conseil de direction du Fonds de développement économique et social. Ces sections devraient donc pouvoir être mises en service à la fin de 1997.

Données clés

Auteur : [M. Delmar Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17279

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3849

Réponse publiée le : 26 septembre 1994, page 4781